



Contrats non signés

Par estelle73

Bonjour, j'ai été recruté pour un poste d'agent contractuel animatrice petite enfance au sein de l'équipe de la crèche municipale la proposition était en CDD d'un an à compter du 12/09/2022.

En janvier après multiple demandes, la DRH m'a donné deux contrats CDD, le premier du 12.09.22 au 30.09.22 et l'autre du 01.10.22 au 11.09.2023.

Le premier signé du maire et le second en attente de signature.

A ce jour je n'ai signé aucun des deux et n'ai pas obtenu le second signé du maire, malgré la situation dont j'ai informé la responsable DRH rien n'a bougé.

Je ne suis pas la seul salarié dans ce cas, une autre collègue vient de finir son contrat et au moment du solde de tout compte on lui a fait signer son contrat.

Que puis-je faire?

Quels sont mes droits?

Par kang74

Bonjour

Quel est votre but ? Quel est le problème sous-jacent ?

Vous travaillez dans la fonction publique, et même si on incite les collectivités à faire un contrat en bonne et due forme, il n'y a pas de conséquences à ce que cela ne soit pas le cas tant que vous êtes payée puisque personne ne remettra en cause le cadre du contrat non signé .

La requalification en CDI est impossible sur ce motif .

Par contre, il semblerait que vous rentrez dans le cadre pour avoir droit à une prime de précarité .

A étudier, donc, si vous avez eu de nouveaux contrats (et pas un renouvellement) :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1606/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=]https://
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1606/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=[/url]